



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Mairie de SAGY

Val-d'Oise

## Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 16 février à 19h00

Arrondissement de  
Pontoise

Canton de  
VAUREAL

Commune du  
Parc naturel régional  
du Vexin français

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Aurélie DEREMETZ, Etienne GUERRERO, Annick CRECY, Franck OLIVIER et Paul MORATEL.

Absents excusés : Sandrine BILLARD et donne pouvoir à Aline BOUDIN  
Virginie PILARDEAU et donne pouvoir à Régis RICORDEAU.

Soit, sur quinze membres en exercice, treize présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

### **Election du secrétaire de séance**

Paul Linza est élu secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2017**

Le compte-rendu de la réunion du conseil du vendredi 21 décembre 2017 est approuvé avec 14 voix pour et un contre (Franck OLIVIER).

### **Election d'un délégué communautaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Vexin Centre a adopté le passage en FPU (fiscalité professionnelle unique). Cette décision prévoit la constitution d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Les principales missions du CLECT sont de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU), de proposer la stratégie de répartition financière à adopter dans le cadre de la FPU en cas d'arrivées et de départs d'entreprises du territoire.

Monsieur le Maire indique que les candidats pour cette commission doivent être conseillers communautaires soit Aline BOUDIN et Guy PARIS.

Aline BOUDIN indique qu'elle ne souhaite pas être candidate pour des raisons professionnelles.

Guy PARIS se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec une abstention (Paul MORATEL), et quatorze pour, procède à l'élection d'un délégué communautaire pour siéger au sein de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Vexin Centre :

- PARIS Guy

### **Election d'un délégué communautaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

Monsieur le Maire explique que le passage en FPU nécessite la constitution d'une commission intercommunale des impôts directs qui se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au CGI, précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et la désignation de ses membres. Cette désignation doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant suite au transfert de compétence des Zones d'activités à la Communauté de Communes Vexin Centre. Un courrier de la DGFIP daté du 2 décembre nous rappelle à cette obligation.

Les services fiscaux du Val d'Oise choisiront parmi les 40 délégués de la CCVC les membres de cette commission.

Monsieur le Maire indique que les candidats pour cette commission doit être conseillers communautaire soit Aline BOUDIN et Guy PARIS.

Aline BOUDIN indique qu'elle ne souhaite pas être candidate pour des raisons professionnelles.

Guy PARIS se porte candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec une abstention (Paul MORATEL), et quatorze pour, procède à l'élection d'un délégué communautaire pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs:

- PARIS Guy

### **Election d'un délégué suppléant au Parc naturel régional du Vexin français**

Dominique PAPILLON indique que suite au décès d'Odile SELLA-AGNESE, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au sein du Parc naturel régional du Vexin français

Etienne GUERRERO se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec une abstention (Franck OLIVIER), et quatorze pour, procède à l'élection d'un délégué suppléant :

- Etienne GUERRERO

### **Election d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)**

Dominique PAPILLON explique que suite à la démission d'Eric MOTTIER, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au sein du SMIRTOM.

Paul MORATEL se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention (Paul MORATEL), et quatorze pour, procède à l'élection d'un délégué suppléant :

- Paul MORATEL

## **Election d'un délégué suppléant au Syndicat intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA)**

Dominique PAPILLON explique que suite à la démission d'Eric MOTTIER, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au sein du SIAA.

Paul MORATEL se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention (Paul MORATEL), et quatorze pour, procède à l'élection d'un délégué suppléant :

- Paul MORATEL

## **Modification de membres au sein des commissions communales et comités consultatifs**

Suite à la démission d'Eric MOTTIER et le décès d'Odile SELLA-AGNESE, il convient de modifier les membres au sein des commissions municipales et des comités consultatifs.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont composés uniquement d'élus du conseil municipal et que les comités sont composés d'élus et de membres extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la désignation aux seins des commissions et comités suivants :

- Finances :

Etienne GUERRERO et Franck OLIVIER se portent candidats.

1<sup>er</sup> vote : Etienne GUERRERO obtient douze voix et trois abstentions (Etienne GUERRERO, Franck OLIVIER et Paul MORATEL)

2<sup>ème</sup> vote : Franck OLIVIER obtient quinze abstentions.

Etienne GUERRERO est donc désigné pour siéger au sein de la commission et du comité Finances

- Urbanisme et droit du sol :

Paul MORATEL se porte candidat.

Paul MORATEL est élu avec une abstention (Paul MORATEL) et quatorze pour,

- Environnement / voirie et réseaux :

Etienne GUERRERO et Paul MORATEL se portent candidats (2 membres à désigner).

Etienne GUERRERO et Paul MORATEL sont élus avec deux abstentions (Etienne GUERRERO et Paul MORATEL) et treize pour,

- Vie scolaire / jeunesse et séniors :

Etienne GUERRERO se porte candidat.

Etienne GUERRERO est élu avec une abstention (Etienne GUERRERO) et quatorze pour,

- Vie communale / culturelle :

Paul MORATEL se porte candidat.

Paul MORATEL est élu avec une abstention (Paul MORATEL) et quatorze pour,

- Bâtiment et patrimoine :

Etienne GUERRERO se porte candidat.

Etienne GUERRERO est élu avec une abstention (Etienne GUERRERO) et quatorze pour.

## **Renouvellement du bail commercial entre la commune de Sagy et la Société REITROF**

Alain BEZARD rappelle que le bail commercial en location gérance passé entre la commune de Sagy et la société REITROF (Comptoir des Petites Auges) conclut pour une période de 2 ans à compter du 1 mars 2016 arrive à échéance le 28 février 2018.

Il propose donc de le renouveler pour une période de 2 ans. Le nouveau bail en location gérance comprendra les locaux suivants : la salle de restauration, le bar, la cuisine et les sanitaires. Il ne comprendra plus l'appartement. En effet, les propriétaires des locaux ne proposent plus à la location l'appartement qui était dans le précédent bail.

Le rez-de-chaussée du logement sert actuellement d'entrepôt de stockage pour les marchandises. Les propriétaires doivent proposer un autre local moyennant une somme de 200 € mensuel. Ce local ne fera pas partie du bail entre la commune de Sagy et l'indivision RICHOMME.

Paul MORATEL demande si Jean-Pierre FORTIER (gérant du Comptoir des Petites Auges) a vu le bail proposé au Conseil. Il indique lui avoir présenté le document à Monsieur FORTIER, et que ce dernier n'était pas d'accord pour valider ce document.

Guy PARIS indique que non mais que le gérant a été informé oralement de ces nouvelles conditions dès le mois de juillet 2017, après la rencontre avec Maître BENNAI, avocat des consorts RICHOMME. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet de bail en location-gérance qui sera proposé à Jean-Pierre FORTIER.

Il précise que le nouveau bail entre la commune et les consorts RICHOMME n'est toujours parvenu à la mairie.

Monsieur Maire précise que la commune est très satisfaite du service apporté par Jean-Pierre FORTIER.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à la Société REITROF, le renouvellement du bail commercial (comprenant les locaux suivants : la salle de restauration, le bar, la cuisine et les sanitaires) pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 28 février 2020, avec une abstention (Annick CRECY), deux contre (Franck OLIVIER et Paul MORATEL) et treize pour.

#### **Avance de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne**

Monsieur expose aux membres du conseil, les raisons qui amènent la commune à faire une demande d'avance de Trésorerie.

Le tableau ci-dessous résume toutes les subventions obtenues par la commune de Sagy pour le financement de travaux de voirie, d'achats de matériels et de travaux dans les bâtiments communaux.

<b>Objet de la Subvention</b>	<b>Organisme</b>	<b>Accordées</b>	<b>Reçues</b>	<b>à percevoir</b>
Réfection de chaussées	département du Val d'Oise	35 418.40 €		35 418.40 €
	Réserve Parlementaire HP	10 000.00 €		10 000.00 €
	Réserve Parlementaire DG	9 000.00 €		9 000.00 €
Achat d'une balayeuse de désherbage +Réfection voirie Côtes des Roches	Réserve Parlementaire PH	10 000.00 €		10 000.00 €
Achat d'une balayeuse de désherbage	Agence de l'Eau Seine Normandie	1 573.00 €		1 573.00 €
Réfection bâtiments scolaires et logement enseignant	Réserve Parlementaire FD	10 000.00 €	7 124.88 €	2 875.12 €
	département du Val d'Oise	24 263.00 €	10 798.60 €	13 464.60 €
Réfection local technique	Réserve Parlementaire FD	10 000.00 €		10 000.00 €
	DETR	8 085.67 €		8 085.67 €
	<b>Totaux</b>	<b>118 340.07 €</b>	<b>17 923.48 €</b>	<b>100 416.79 €</b>

Ces subventions ne sont versées qu'après réalisation des travaux et le paiement des factures.

Sur le montant de 100 416.79 € à recevoir, la somme de 54 865.78 €, correspondant au total des subventions que nous avons demandées suite aux dépenses réalisées en 2017. Subventions qui ne seront versées qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**Demandes en cours pour versement d'acompte ou de solde de subvention :**

Objet de la Subvention	Organisme	à percevoir
Réfection de chaussées	département du Val d'Oise	16 957.06 €
	Réserve Parlementaire HP	10 000.00 €
Achat d'une balayeuse de désherbage +Réfection voirie Côtes des Roches	Réserve Parlementaire PH	10 000.00 €
Achat d'une balayeuse de désherbage	Agence de l'Eau Seine Normandie	1 573.00 €
Réfection bâtiments scolaires et logement enseignant	Réserve Parlementaire FD	2 875.12 €
	département du Val d'Oise	13 464.60 €
<b>Total</b>		<b>54 865.78 €</b>

Ce décalage de recettes n'est pas sans conséquence sur la trésorerie de la commune. Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France une avance de trésorerie (c'est un découvert autorisé qui devra être remboursé au plus tard le 28 décembre 2018).

La commune remboursera cette avance dès le versement des subventions.

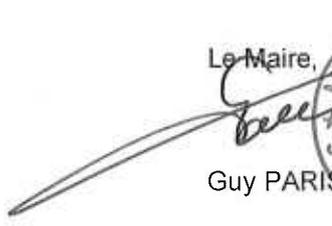
La proposition de la Caisse d'Epargne pour un prêt avance de Trésorerie est :

- Montant de l'avance de Trésorerie : 50 000 €
- Durée totale Maximum : jusqu'au 28/12/2018
- Taux Fixe : 0.69 %
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Frais de dossier : 150 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote avec quatorze pour et un contre (Franck OLIVIER) pour un prêt avance de trésorerie de 50 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 20h00.

Fait à Sagy, le 12 Mars 2018

Le Maire,  
  
Guy PARIS

